



## L’architecture de paix et de sécurité du Tchad : une analyse des alliances diplomatiques et sécuritaires entre le Tchad et ses voisins

**Dougri Sourtouin**

Doctorant en Histoire à l’Université de Douala-Cameroun

**Résumé :** Cet article analyse l’architecture de paix et de sécurité du Tchad à travers ses alliances diplomatiques et sécuritaires avec ses voisins. Dans un contexte régional marqué par l’instabilité, le Tchad joue un rôle stratégique en participant à des dispositifs bilatéraux et multilatéraux visant à contenir les menaces transfrontalières telles que le terrorisme, les conflits armés et les trafics illicites. A partir d’une approche qualitative fondée sur l’analyse documentaire et des études comparatives de cas, l’article met en lumière les dynamiques, les limites et les effets de ces alliances sur la stabilité du pays. L’étude montre que malgré des avancées ponctuelles, ces dispositifs souffrent d’un manqué de coordination, de vision commune et d’inclusion des acteurs locaux. Sur le plan épistémologique, cette réflexion contribue à renouveler les études sur la sécurité régionale en Afrique en articulant les dimensions diplomatiques, policières et communautaires. Elle ouvre enfin le débat sur les conditions d’une souveraineté coopérative et d’une paix durable dans l’espace sahélien.

**Mots-clés :** Paix, Sécurité, Diplomatie, Alliances, Tchad

**Abstract:** This article examines Chad’s peace and security architecture through its diplomatic and security alliances with neighboring states. In a region marked by instability, Chad plays a strategic role by engaging in bilateral and multilateral frameworks aimed at curbing transnational threats such as terrorism, armed conflicts and illicit trafficking. Using a qualitative approach based on document analysis and comparative case studies, the article highlights the dynamics, limitations and impacts of these alliances on national stability. It finds that despite occasional progress, these mechanisms suffer from weak coordination, lack of shared vision and limited inclusion of local actors. From an epistemological standpoint, this reflection contributes to reshaping regional security studies in Africa by integrating diplomatic, policing and community dimensions. Finally, it opens the debate on the conditions for cooperative sovereignty and sustainable peace in the Sahel region.

**Keywords:** Peace, Security, Diplomacy, Alliances, Chad

**Digital Object Identifier (DOI):** <https://doi.org/10.5281/zenodo.17641534>

## **1 Introduction**

Depuis plusieurs décennies, le Tchad occupe une position géostratégique centrale dans la région du Sahel, confrontée à des défis sécuritaires majeurs tels que le terrorisme, les conflits transfrontaliers et l'instabilité politique. Face à la recrudescence des attaques des groupes armés comme Boko Haram et à la fragilité des Etats voisins, le Tchad a intensifié ses efforts diplomatiques et sécuritaires pour construire une architecture régionale de paix et de sécurité centrée sur sa protection. Cette dynamique s'est accélérée notamment après la révision de ses relations avec la France et le recentrage vers des partenariats régionaux plus autonomes et pragmatiques. La question de la paix et de la sécurité au Tchad, dans son environnement sahélien a suscité une abondante production scientifique de laquelle se dégagent trois principales tendances.

La première tendance est celle des travaux qui mettent en évidence la montée des alliances régionales de sécurité (Touré, 2024 ; Gnanguenon, 2021 et D'Auzon, 2024). Ces travaux convergent sur l'idée que le Tchad est un acteur pivot dans les dispositifs régionaux, mais divergent sur l'efficacité réelle de ces alliances, souvent fragilisées par des intérêts nationaux divergents. La deuxième tendance est celle des travaux portés sur la critique des partenariats asymétriques avec les puissances occidentales. Une littérature s'est développée autour des coopérations sécuritaires avec la France et les Etats (Timbuktu Institute, 2025 ; Fondation Friedrich Ebert Stiftung, 2023 et Topana, 2021). Leurs analyses mettent en évidence une crise de légitimité des partenariats occidentaux, souvent perçus comme néocoloniaux ou inefficaces. La troisième tendance des travaux traite de l'émergence des approches endogènes de la sécurité (Niang, 2023 et Institut Géopolitique Horizons, 2025). Ces travaux défendent une vision panafricaine de la sécurité fondée sur la souveraineté, la participation communautaire et la coordination régionale. Toute cette littérature converge sur la nécessité d'une architecture de paix et de sécurité plus cohérente et inclusive. Toutefois, elle reste fragmentée étant donné que peu de travaux articulent les dimensions diplomatiques et policières dans une perspective intégrée, et encore moins analysent le rôle spécifique du Tchad comme catalyseur régional. Il s'agit d'une lacune que le présent article, sans aucune prétention ambitionne de combler.

Le Tchad est confronté à une instabilité chronique, alimentée par des conflits internes, des tensions ethno-politiques et des menaces transfrontalières telles que le terrorisme et le trafic d'armes. Malgré cette vulnérabilité, le pays joue un rôle central dans les dispositifs régionaux de sécurité notamment au sein de la Force Multinationale Mixte (FMM) ; du G5 Sahel jusqu'à sa suspension et dans des coopérations bilatérales avec ses voisins qui sont le Nigéria, le Cameroun, la République Centrafricaine et le Soudan. Ces alliances ont permis des avancées ponctuelles, mais la paix durable reste un objectif lointain, entravé par les rivalités géopolitiques, des asymétries de pouvoir et une faible coordination stratégique. Au regard des trois courants majeurs qui émergent de la littérature scientifique sur la sécurité au Sahel et dans le bassin du Lac Tchad, se pose le problème de l'efficacité réelle des alliances diplomatiques conclues entre le Tchad et les Etats voisins dans la construction d'une paix pérenne dans ce pays. Dès lors, comment comprendre les dynamiques, les limites et les effets de ces alliances sur la stabilité du pays et de la région ? Ce problème souleve des enjeux de coordination, de souveraineté, d'efficacité opérationnelle et de légitimité des dispositifs sécuritaires qui méritent une analyse approfondie. Cette analyse s'appuie sur deux outils théoriques complémentaires à savoir la théorie des régimes internationaux qui permet de comprendre les mécanismes de coopération entre Etats et la théorie de la sécurité

humaine qui élargit la notion de sécurité au-delà des enjeux militaires pour inclure les dimensions sociales, économiques et politiques.

L'approche méthodologique adoptée dans cet article repose sur une démarche qualitative, exploratoire et analytique visant à comprendre les dynamiques complexes de coopération diplomatique et sécuritaire autour du Tchad. Elle s'inscrit dans une approche interprétative, fondée sur une posture constructiviste. Elle considère que les alliances diplomatiques et sécuritaires ne sont pas des objets fixes, mais des constructions sociales et politiques évolutives, façonnées par les interactions entre acteurs étatiques, institutions régionales et partenaires internationaux. La réflexion mobilise une analyse documentaire croisée, combinée à une étude de cas comparative. Cette double méthode permet d'examiner les textes officiels (accords bilatéraux, communiqués diplomatiques, résolutions régionales, rapports d'organisations internationales) et de confronter les discours institutionnels aux réalités opérationnelles dans plusieurs contextes frontaliers. Les données mobilisées proviennent de trois catégories principales à savoir : des sources primaires, des sources secondaires et des sources empiriques. Les sources primaires sont constituées d'accords bilatéraux, de protocoles de coopération, de déclarations officielles et de rapports institutionnels. Les sources secondaires sont composées d'articles scientifiques, d'ouvrages, de rapports d'instituts de recherche et de travaux académiques. Les sources empiriques sont constituées d'entretiens semi-directifs réalisés avec des diplomates, des officiers de police, des chercheurs et des membres d'organisations non gouvernementales opérant dans la région. La réflexion s'articule en deux principales parties. La première partie traite du renforcement des relations diplomatiques du Tchad avec ses voisins comme moyen de préservation de la stabilité au plan interne. La deuxième partie porte sur la coopération mixte de sécurité entre le Tchad et ses voisins.

## **2 Le renforcement des relations diplomatiques comme moyen des autorités tchadiennes de préservation de la stabilité interne**

Depuis très longtemps, le rapprochement entre les peuples constituait l'une des stratégies pour régler les problèmes (conflits) auxquels ils faisaient face. Avec l'avènement des États modernes, ce rapprochement est toujours d'actualité et utilisé comme mécanisme par lequel ces États entendent maintenir un climat de paix interne. Ainsi, les autorités tchadiennes, confrontées de manière régulière aux problèmes de l'instabilité interne ont trouvé le rapprochement diplomatique entre l'État tchadien et certains États comme un moyen par lequel elles peuvent juguler la crise interne. Ainsi, nous analysons cette action de ces autorités à l'aune du renforcement des liens diplomatiques de l'État tchadien avec les pays africains.

### **2.1. Le renforcement des liens diplomatiques entre le Tchad et les États voisins (Libye et Soudan)**

La recherche de la stabilité et la paix au pays de Tomaï fut une action extérieure orientée vers les pays voisins. La Libye et le Soudan du fait de leur soutien aux mouvements armés qui alimentent les crises tchadiennes furent les principaux pays partenaires.

#### **2.1.1. Le rapprochement tchado-libyen comme un outil des autorités tchadiennes pour préserver de la paix interne**

Conscient de la complexité des conflits armés dûe à l'imbrication des facteurs internes et externes (soutien de la Libye) aux groupes armés, les autorités de Ndjamenya ont orienté une de leurs actions extérieures

en direction du renforcement des liens diplomatiques avec la Libye. Dès 1969, le premier président tchadien, François Tombalbaye, mesurant l'impact que représente le soutien libyen aux factions rebelles (Frolinat) sources de la crise interne au Tchad, adopte une politique étrangère dont une grande partie de ses actions est orientée vers son voisin du Nord. Cette date marque le début de la politique arabe de François Tombalbaye. Le 23 décembre 1972, ce dernier s'est rendu pour une visite à Tripoli. Cette visite intervient un mois après la rupture des relations diplomatiques entre le Tchad et Israël (c'est sous la pression du colonel Mouamar Kadhafi et du roi de l'Arabie Saoudite) et avoir reconnu le mouvement de la libération de la Palestine (Otayer, 1986). Au cours de cette visite du président tchadien à Tripoli, un traité d'amitié a été signé avec son homologue libyen, le colonel Kadhafi en vue de renforcer les liens entre leurs États respectifs. Lors de cette visite, le guide libyen déclara en présence de son homologue tchadien François Tombalbaye que : « la Libye déclare être prête à remettre au Tchad tout ce qui reste du Frolinat » (Lemoine, 1997 :53). Cette déclaration était donc en droite ligne avec les objectifs de la politique menée par le président Tombalbaye dont l'objectif était de couper les soutiens du Frolinat. En plus de cette visite de Tombalbaye à Tripoli, plusieurs autres voyages diplomatiques ont été effectués en Iran et Arabie Saoudite en avril 1973. En retour de ce déplacement en Libye, Le colonel Kadhafi s'est rendu à son tour au Tchad le 5 mars 1974 en vue de consolider les liens entre ses deux voisins (Brichase, 2008 :93).

Cette politique de rapprochement s'est poursuivie avec le CSM. En effet, quelques mois après le coup d'État d'avril 1975, le président du CSM, Félix Malloum s'engage à renouer les relations diplomatiques entre le Tchad et la Libye qui s'étaient détériorées quelques temps avant la mort du président Ngarta Tombalbaye en 1975. C'est ainsi que le 29 juillet 1975 le président du conseil supérieur militaire (CSM), Félix Malloum à la tête d'une délégation s'est rendu dans la capitale libyenne, Tripoli en vue d'une normalisation de leurs liens rompus quelques années auparavant. Cette action de renforcement des liens de bon voisinage entre le Tchad et la Libye s'est accentué avec l'arrivée au pouvoir de Goukouni Oueddei à la tête du Tchad, les liens avec son voisin du nord se renforçaient de plus en plus.

Ce rapprochement entre ces deux États s'est concrétisé par un traité d'amitié qui fut signé en mi-juin par le président du GUNT Goukouni et le colonel Kadhafi dont l'objectif fut de renouer des liens diplomatiques et la coopération entre la République du Tchad et Jamahariya arabe libyenne. C'est ainsi qu'à la base de cet accord, le président GUNT, Goukouni Oueddei demande de l'aide à la Libye afin de combattre la rébellion des FAN dirigées par Hissène Habré et restaurer la stabilité et l'intégrité du territoire tchadien (Bulhasen, 2008 :97). La demande de Goukouni trouva un écho favorable auprès de son homologue libyen et s'est traduite en octobre 1980 par l'envoi d'une force libyenne au Tchad afin de mener des actions de stabilisation aux côtés des forces gouvernementales (Lemoine, 1997 :53).

De son côté, le régime d'Hissène Habré trouva également le renforcement des rapports entre son pays et celui de Khadafi un outil par lequel il entend promouvoir la stabilité interne. En effet, de 1982 à 1990, la recherche de la paix au Tchad, pousse les autorités (président) à consacrer une partie de ses actions de la politique à l'étranger afin de stabiliser ces contacts diplomatiques avec les autorités de Tripoli par la résolution du conflit territorial dont les conséquences sont fortement ressenties sur la paix. Durant cette période, la première tentative a eu lieu à Bamako. Au cours cette rencontre, le président tchadien, Hissène Habré et son homologue libyen se sont retrouvés dans la capitale malienne en vue de trouver une solution au conflit frontalier qui les oppose depuis des années. Les négociations ont été menées par ces chefs d'État et sous les auspices du président

malien, Moussa Traoré et avec le soutien de Chaldien Bend Jedid et le président Oumar Bongo du Gabon (Moussa N'dor Koi, 1989 :2) . Celles-ci n'ont eu aucun résultat positif. (L'échec de ces négociations est dû à l'intransigeance du colonel Kadhafi qui a orienté plutôt le débat sur la présence militaire française au Tchad que de discuter le problème crucial (conflit sur la bande d'Aouzou). Les négociations se sont poursuivies entre les deux dirigeants dans la capitale algérienne. En effet, malgré l'intransigeance du leader libyen à conclure l'accord au sommet de Bamako au Mali, le président tchadien multiplia les actions auprès de son homologue libyen. Il envoya une délégation auprès de ce dernier en vue de parvenir à une normalisation des rapports entre les deux États frères. Cette délégation tchadienne était composée des hautes personnalités en l'occurrence de Korom Ahmed, ministre délégué à la présidence chargé de l'inspection générale et du contrôle de l'État et Mahamat Fadil, conseiller technique à la présidence. Ces deux émissaires se sont rendus en Libye et firent porter au guide libyen le message du président Hissène Habré.

Ces actes menés dans le cadre de la réconciliation tchado-libyenne ont contribué au processus des négociations qui ont abouti à la signature de l'accord d'Alger en 1984. Cet accord intervient à la suite de la médiation menée par les milliardaires algériens qui a permis aux dirigeants libyen et tchadien de signer un accord dans le cadre de la résolution du conflit transfrontalier qui les oppose depuis plusieurs années. Malheureusement, le président Habré ne parvient véritablement pas à sceller la réconciliation entre son pays et la Libye. En effet, en 1990, il est évincé du pouvoir par un coup d'État par le MPS dirigé par Idriss Deby qui lui succède à la tête du Tchad.

Avec l'arrivée d'Idriss Deby à la magistrature suprême du Tchad, des actions similaires furent effectuées par celui en vue de renouer les relations tchado-libyennes en résolvant définitivement le problème lié à la bande d'Aouzou. Les relations entre le Tchad et la Libye retrouvent véritablement leur flambeau à partir de 1994. Le renouvellement des contacts tchado-libyens intervient avec l'accord de règlement rendu par le CIJ et la rétrocession de la bande d'Aouzou comme faisant partie du territoire tchadien. À partir de cette date, les relations entre le Tchad et son voisin du nord (Libye) ont pris des nouvelles formes fondées sur le respect de l'intégrité du territoire et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États ainsi que la promotion des relations de bon voisinage. Bien que les autorités (dirigeants) tchadiennes ont déployé des multiples actions envers la Libye, dans l'objectif de juguler les crises tchadiennes mais celle-ci ne fut le seul État, le rapprochement avec le Soudan a constitué aussi un acte salvateur pour résoudre les conflits qui déstabilisent l'État tchadien.

## **2.1.2. Le renforcement des liens diplomatiques entre le Tchad et le Soudan : un outil au service de la restauration de la stabilité et de la paix interne au Tchad.**

Depuis 1966, conscient de l'enjeu que représente la présence du Soudan dans les affaires tchadiennes, les autorités de Ndjamena ont compris la nécessité d'orienter une partie importante des actions de leur politique étrangère vers leur voisin de l'Est, le Soudan. C'est ainsi que plusieurs actions de renforcement des liens avec le Soudan ont été déployées par les différents régimes qui se sont succédés au Tchad. Le premier acte de ce genre a été entrepris par le premier président tchadien, François Tombalbaye. C'est à partir de 1971 que les autorités mènent des actions relatives à la consolidation les liens entre les deux pays voisins. En effet, depuis la naissance du mouvement de rébellion tchadienne (Frolinat) à Nyala région du Darfour au Soudan, les relations entre le

Tchad et son voisin de l'est sont entrées dans une « période d'hibernation ». Il a fallu un changement à la tête du Soudan avec l'arrivée de EL-Nimeiry au pouvoir par un coup d'État.

Dès son arrivée à la tête du Soudan, ce dernier tente de redonner un nouveau visage aux relations tchado-soudanais fondées sur une diplomatie apaisée (Mahamat, 2020 :227). En prônant la politique de bon voisinage avec le Tchad fondée sur la base de non-ingérence dans les affaires intérieures des États (Mahamat, 2020 :228). C'est dans cette optique de renforcer les contacts diplomatiques, le président soudanais EL-Nimeiry effectua du 20 au 23 février une visite au Tchad afin de normaliser les relations entre ces deux pays voisins. À l'issue de cette visite du président soudanais au Tchad, plusieurs accords ont été conclus parmi lesquels : le respect des principes d'égalité, de la souveraineté des États et la non-ingérence dans les affaires intérieures respectives. Un an après la visite du président EL-Nimeiry au Tchad, son homologue tchadien qui s'est rendu à son retour au Soudan pour une visite de cinq jours notamment du 08 au 13 février 1972. La visite du président Tombalbaye au Soudan apporte un « vent nouveau » dans le processus de normalisation des relations tchado-soudanaises et porta un coup fatal au Frolinat qui s'est vu interdire toutes ses activités par les autorités de Khartoum à partir et/ou sur l'étendue du territoire soudanais.

Avec la fin du régime du Tombalbaye et la prise du pouvoir par les militaires en 1975, les autorités de Ndjamenne ne manquèrent de porter une attention particulière à l'évolution de leurs rapports avec le Soudan. C'est le cas par exemple le président du GUNT, Goukouni Oueddeï. Conscient du soutien que le Soudan apporte aux FAN de Hissène Habré, ce dernier s'est engagé à redonner un nouveau souffle aux relations entre les deux États voisins (*Agence Tchadienne de Presse* n°409, 1982 :5). C'est dans cette optique que Goukouni Oueddeï, président du GUNT, à la tête d'une délégation, s'est rendu pour une visite au Soudan. Il s'est fait accompagner par des hautes autorités en l'occurrence de Acyl Ahmat Agacha, ministre des affaires étrangères et du Dr Delwa Kassiré Coumakoy Nouradine lui aussi ministre de la justice du Tchad (*Agence Tchadienne de Presse* n°409, 1982 :5). Au cours de cette visite, les deux chefs d'État ont abordé diverses questions et dans plusieurs aspects de leurs relations notamment la stabilité et la paix dans leurs pays respectifs. La déclaration du président soudanais en ces termes : « le Soudan qui a une expérience amère de la guerre civile peut bien apprécier les circonstances que passe le Tchad dans sa reconstruction » témoigne de cette volonté de contribuer à la pacification de son voisin de l'ouest. En plus, il réitère son soutien au GUNT et au peuple tchadien à la quête de l'unité, de la paix, de la stabilité, du progrès et du bien-être (*Agence Tchadienne de Presse* n°409, 1982 :4). Les actions engagées par le président du GUNT Goukouni Oueddeï, en vue de renforcer les liens diplomatiques tchado-soudanais n'ont pas pu aboutir car, il fut chassé du pouvoir par le mouvement (FAN) dirigé par Hissène Habré en 1982.

Dès la prise du pouvoir, le nouvel homme fort du Tchad s'est engagé dans une recherche de rapprochement avec les autorités de Khartoum. Afin de consolider son pouvoir et la stabilité, le président Habré s'est lancé dans une politique de renforcement des relations bilatérales avec le Soudan. Celle-ci s'est traduite par les visites des autorités tchadiennes au Soudan. À titre d'exemple, après sa visite au Qatar, le président Hissène fit un escale dans la capitale soudanaise qui lui a permis de rencontrer son homologue EL-Nimeiry. Au cours de cette visite, ce dernier déclare en ces termes « Dieu merci, nous avons pu mettre un terme à la situation anormale qui prévalait » (*Agence Tchadienne de Presse* n°409, 1982 :6). Cette déclaration témoigne de la volonté des autorités tchadiennes et soudanaises de renouer au cycle intermittent de leurs relations qui ont un impact

considérable et nefaste sur la politique intérieure de leurs pays. Mais, faut-il le rappeler qu'avec le changement à la tête du Soudan en 1985 avec comme président Oumar EL-Béchir mettant fin au règne de EL-Nimeiry, les relations entre le Tchad et le Soudan connaissent une nouvelle crise jusqu'à la chute d'Hissène Habré par un coup d'État et la prise du pouvoir par Idriss Deby, leader du MPS en décembre 1990.

Dès son accession à la magistrature suprême d'Idriss Deby jusqu'en 1990, les relations tchado-soudanaises connaissent une nouvelle ère en cette période par des nombreux échanges diplomatiques et plusieurs accords. En effet, dès l'arrivée au pouvoir d'Idriss Deby avec le soutien de la Libye et du Soudan, les autorités tchadiennes et soudanaises n'ont pas tardé à retrouver les pistes de normalisation des échanges entre les deux pays voisins. Cette nouvelle impulsion diplomatique a pris son envol avec l'arrivée d'une délégation soudanaise au Tchad après quelques jours de la prise du pouvoir par les éléments du MPS avec comme chef Idriss Deby. Pour exprimer sa solidarité aux nouvelles autorités qui venaient de prendre le pouvoir, celles de Khartoum envoyèrent une délégation à Ndjamenà à la tête de laquelle se trouvait Ali Mahamat Sahaloul, ministre des affaires étrangères du Soudan (Mahamat, 2011 :69).

L'arrivée de cette délégation soudaine au pays de Toumaï redonne la confiance à ces nouveaux dirigeants du Tchad et réactiver les contacts diplomatiques entre les États frères dégradés quelques années auparavant. C'est ainsi que dès février 1991 eut lieu une rencontre interministérielle entre le Tchad et le Soudan. L'objectif de cette rencontre était la consolidation des relations de bon voisinage et la non-ingérence dans les affaires intérieures de leurs pays respectifs (Le progrès, n°1004, 2002 :4). Cette rencontre interministérielle de ces deux États est ensuite suivie par un déploiement d'une délégation tchadienne dans la capitale soudanaise, dans la même année. Celle-ci était composée par plusieurs autorités tchadiennes notamment les ministres des affaires étrangères, de défense, de l'intérieur, des travaux publics et du transport.

L'année 1992 fut aussi marquée par quelques échanges diplomatiques entre les deux États. Ces contacts se caractérisent par le déplacement qu'a effectué le président Idriss Deby à Khartoum à la tête d'une délégation tchadienne. Bien que cette visite ait pour objet d'assister à la sortie des élèves militaires formés à l'école militaire du Soudan, celle-ci a été aussi l'occasion pour les autorités tchadiennes et soudanaises d'aborder d'autres questions que cette sortie des élèves militaires. Outre cette visite, une autre s'en est suivie. Toujours, la même année, une délégation tchadienne composée de plusieurs ministres tchadiens en l'occurrence de Jean Bawogeu Alingué, premier ministre, Ahmat Hassabalah, ministre de l'intérieur, Mahamat Saleh Ahmat, ministre des affaires étrangères et le chef d'État-major de l'armée tchadienne, s'est rendu à Khartoum au Soudan (Djako Mahamat, 1997 :276 ). Au cours de cette visite, les échanges entre les deux délégations soudanaise et tchadienne ont porté sur plusieurs enjeux et dans divers domaines. L'un des points fondamentaux de ces discussions s'est rapporté à la sécurité de leurs frontières communes (Mahamat, 2001 :189).

En outre, de 1993 à 2010, plusieurs autres visites des hautes autorités tchadiennes ont été effectuées au Soudan. Parmi lesquelles, la visite du chef d'État-major de l'armée tchadienne, le colonel Mahamat Darfa et celle du président Idriss Deby Itno au Soudan. En effet, en 1993, en vue de solliciter le soutien technique des autorités de Khartoum pour le compte l'armée tchadienne, le colonel Mahamat Darfa s'est donc rendu dans la capitale soudanaise. Pour ce qui est de la visite du président Idriss Deby en 2010 au Soudan celle-ci fut effectuée dans le cadre de renforcement et de normalisation des relations tchado-soudanaises qui furent autrefois brouillées

par le conflit depuis 2003 et caractérisées par les groupes interposés. Ces visites des autorités furent également accompagnées de plusieurs accords notamment politico-sécuritaires.

La période de 1993 à 2010, fut caractérisée par une multitude d'accords conclus entre les autorités de ces deux pays. Dès 1994, la recherche de la stabilité inter et intra-étatique amène les dirigeants du Tchad et du Soudan à se rapprocher l'un de l'autre. C'est ainsi le 28 novembre 1994, un accord fut signé à EL-Geneina au Soudan par une commission composée des tchadiens et soudanais. L'objectif de cet accord était la délimitation de la frontière qui sépare leurs deux pays. Le mois suivant, notamment le 29 décembre de cette même année, le Tchad et le Soudan signent un accord à Khor-Baranga une localité à l'Ouest du Darfour (Soudan). Cet accord s'inscrit en droit ligne que le précédent (28 novembre 1994) (*Le progrès*, n°1004, 2002 :4).

L'année 2002 a été aussi une période d'intenses négociations entre les autorités tchadiennes et soudanaises dans l'optique de renforcement de leurs relations. En janvier 2002, les négociations entre le Tchad et le Soudan ont conduit à un accord qui fut signé par Mahamat Saleh Ahmat. (Secrétaire général à la présidence à cette époque) représentant la partie tchadienne et Ibrahim Ahmat Oumar (lui aussi secrétaire général du congrès national du Soudan) représentant celle du Soudan (*Le progrès*, n°1004, 2002 :5). Outre cet accord de janvier 2002, un autre a eu lieu le 20 mai de la même année. Celui-ci avait pour objectif de donner un nouvel élan aux relations entre les deux États pouvant garantir le bien-être de leurs peuples. Cet accord avait aussi pour but la création d'une commission dénommée la haute commission tchado-soudanaise.

L'accord de Ndjamenà de 2010 s'inscrit dans cette même lancée. En effet, dans leur détermination ou leur volonté d'enterrer la hache de guerre, les dirigeants tchadiens et soudanais ont initié une série de rencontres bilatérales de négociations qui ont abouti à la signature d'un accord. La rencontre s'est tenue le 10 octobre 2009 à Ndjamenà et une deuxième eut lieu le 24 décembre de la même année à Khartoum. Ensuite, les négociations entre le Tchad et le Soudan se sont poursuivies le 08 janvier 2010 dans la capitale tchadienne, Ndjamenà et au cours de laquelle les deux parties réitérèrent leur engagement de la mise en application des mesures prises en vue de mettre fin à toutes actions subversives de ces derniers. Cette série de négociations bilatérales entre les deux États a conduit à la signature de cet accord de Ndjamenà sur la normalisation des relations. Cet accord a été conclu et signé par le docteur Ghazi Salahadine Atabani, conseiller spécial du président Oumar El-Béchir, en charge du dossier du Darfour et chef de la délégation soudanaise et par Moussa Faki Mahamat, ministre des affaires étrangères et chefs de la partie tchadienne. Cet accord fut assorti d'un protocole additionnel de sécurisation des frontières (Archives du MAE, 2010 :1-2).

Les dispositions de l'article 1 et 2 de cet accord stipulent que les parties tchadienne et soudanaise doivent mettre en œuvre toutes les mesures prises mettant fin à toute présence, à tout soutien et à toutes actions hostiles des groupes rebelles contre l'un et l'autre. L'article 3 et 4 font mention à la mise en place et de déploiement d'une force mixte conjointe de la sécurisation de leur frontière (Archives du MAE, 2010 :1) et s'assurer qu'aucune activité hostile ne soit menée contre l'un ou l'autre des deux États à partir de leur territoire respectif (Archives du MAE, 2010 :2). Quant aux dispositions de l'article 6 du présent accord, les deux parties doivent encourager les groupes armés hostiles à accepter les appels à la paix de leur gouvernement respectif, à défaut, ils feront l'objet de désarmement et de neutralisation. Les groupes neutralisés ont le choix soit de rentrer dans leur pays d'origine soit de résider dans le pays d'accueil en qualité de réfugié sur la base d'une liste de

nomination agréée entre le Soudan et le Tchad. n'as pas été seulement l'œuvre de plusieurs autres acteurs ont participé de manière significative à l'accalmie de ces États frères.

## **2.2 La consolidation des liens diplomatiques avec les États extra-africains : une stratégie des autorités tchadiennes pour le maintien de la paix au Tchad**

La recherche de la stabilité et la paix interne n'a laissé le choix aux autorités tchadiennes d'orienter une partie des actions de sa politique étrangère hors des frontières africaines. En effet, compte tenu de certaines influences extérieures dans les conflits tchadiens autres que celles venues de certains États africains, les dirigeants qui se sont succédés à la tête du Tchad ont jugé important de développer une stratégie de consolidation des liens diplomatiques avec certains pays non-africains. Dans ce cadre, nous présentons le cas des relations diplomatiques entre le Tchad et la France ainsi qu'avec la Chine. La recherche de la stabilité et de la paix interne, dans les armées 2000, a conduit le gouvernement tchadien a un rapprochement avec le géant asiatique en l'occurrence la Chine. En effet, les relations diplomatiques entre le Tchad et la Chine scellées en 1972 sont entrées en 1996 dans une période d'hibernation. Cette rupture intervient à la suite de la reconnaissance de Taïwan par le Tchad et des liens diplomatiques noués par ces deux États (le Tchad était l'un des pays africains à reconnaître l'ancienne île de Formose (Taïwan) considéré par la Chine comme une province renégate. En réponse à cette politique tchadienne orientée vers la Taïwan, la Chine interfère indirectement dans les affaires intérieures du Tchad en passant par son voisin de l'est, le Soudan pour soutenir les groupes armés hostiles au pouvoir de Ndjamen. ....).

Conscient du danger que représente l'influence de Pékin sur la politique intérieure du Tchad et son poids sur la scène internationale (le droit de véto que détient la Chine en tant que membre du conseil de sécurité de l'ONU), le gouvernement tchadien opère en 2006 , un revirement dans la politique étrangère en renouant ses liens diplomatiques avec le Chine au détriment de la Taïwan . L'enjeu de cette réorientation de la diplomatie tchadienne était de compter sur la Chine afin de faire pression sur le pouvoir de Khartoum de cesser tout soutien armé aux rebelles tchadiens, par ailleurs soutenus et équipés paradoxalement aussi par la Chine. C'est ainsi que le Tchad et la Chine procèdent à la reprise de leurs relations le 6 août 2006 par la modification d'un accord de coopération multisectorielle. Par cet accord, la Chine se lança dans l'exploitation pétrolière, la construction des routes et d'autres infrastructures au Tchad et avait donc l'intérêt à ce que le Tchad et le Soudan règlent leurs différents à l'amiable (Large, 2008 :11-12 ; Frontier, 2009 :264).

## **3 La coopération mixte de sécurité transfrontalière entre le Tchad et ses voisins comme stratégie de maintien de la paix interne**

Devenues sources de conflits, d'instabilité et d'insécurité dans plusieurs États, les zones transfrontalières, depuis quelques années, font l'objet de plusieurs conventions bilatérales entre les États. C'est le cas du Tchad et ses voisins. En effet, certaines zones transfrontalières que ce pays partage avec ses voisins sont devenues des véritables facteurs menaçant la stabilité interne voir sous régionale du fait que ces zones sont des lieux où développent toutes les activités dangereuses : circulation des armes légères et petit calibre, trafic de drogue, zone de refuge des groupes armés et coupeurs de route dont les répercussions sont de plus en plus récurrentes et visibles sur la vie des populations civiles des pays environnents. En vue d'éradiquer ce

phénomène, le Tchad et les États voisins ont trouvé en la coopération militaire transfrontalière une réponse à ce mal qui est à l'origine de l'instabilité, de l'insécurité à l'intérieur de ces États.

### **3.1. La commission mixte tchado-libyenne de 1984 à 1994**

La coopération transfrontalière en matière de sécurité entre le Tchad et ses voisins est créée conjointement avec son voisin du Nord, la Libye dénommée commission mixte militaire Tchad - Libye. Celle-ci est née dans le sillage du règlement du différend frontalier opposant les deux États frères. En effet, dans les années 60, les relations entre le Tchad et la Libye évoluent en « dents de scie » du fait de l'influence libyenne dans les affaires intérieures tchadiennes : soutien libyen aux rebelles tchadiens. Cette tension diplomatique atteint son paroxysme avec l'occupation de la bande d'Aouzou par les forces militaires libyennes à partir de 1973 et le soutien sans faille aux mouvements armés hostiles autorités de Ndjamena.

Dans le but de résoudre ce conflit frontalier qui déchire les deux États frères, une commission-mixte de sécurité a été mise sur pied par les autorités de ces États respectifs. Cette commission-mixte voit le jour à la suite de déclaration des deux parties libyenne et tchadienne à la cours internationales de justice. Elle fut composée de cinquante militaires dont vingt-cinq (25) issus de chaque pays. La commission avait pour objet de contrôler toutes activités militaires dans la zone d'Aouzou et de veiller au retrait effectif des troupes de l'armée libyenne présente dans cette partie du territoire du Tchad. Outre cette commission mixte militaire, une autre dite commission mixte technique a été créée par le Tchad et le Libye. Celle-ci était chargée d'examiner la question portant sur la bande d'Aouzou. La première et unique réunion cette commission s'est tenue du 23 au 26 juin 1977. Cette rencontre n'eut aucun effet positif sur le processus du règlement du différend frontalier Tchad - Libye. Cet échec résulte du l'intransigeance de la partie libyenne en se fondant sur la reconnaissance du traité Laval-Mussolini.

Quelques années plutôt, face à la difficulté de l'aboutissement du processus de la résolution de conflit frontalier opposant le Tchad à son voisin du Nord (Libye), une autre commission mixte fut créée. Celle-ci fut chargée d'arrêter les dispositions en vue de la mise en œuvre de l'accord cadre d'Alger du 31 août 1989. C'est ainsi que plusieurs activités diplomatiques sont menées conjointement à travers des rencontres organisées de manière alternative. Ainsi, de 1989 à 1990, quatre (4) rencontres ont été initiées par cette commission. La première session s'est tenue du 16 au 21 septembre 1989 dans la capitale libyenne, Tripoli et la seconde a eu lieu du 25 au 28 novembre de la même année en Ndjamena au Tchad. Ensuite, la Libye a abrité une fois de plus la troisième réunion de cette commission qui a été organisée du 19 au 22 décembre 1989. Tandis que la quatrième et dernière session de cette commission mixte s'est tenue du 17 au 19 mars 1990 à Ndjamena, la capitale du Tchad.

L'objectif de toutes ces rencontres organisées par la commission mixte était de trouver un consensus entre les deux parties tchadienne et libyenne autour de l'affaire de la bande d'Aouzou afin de mettre un terme à ce conflit territorial et restaurer un climat de relations diplomatiques ainsi que de bon voisinage. Malgré ce déploiement diplomatique de cette commission mixte, le conflit frontalier tchado-libyen est resté « insoluble ». Il a fallu un autre engagement conjoint de ces deux pays devant la cour internationale de justice afin de sortir de cette crise.

### **3.2. La coopération policière entre le Tchad et le Cameroun en matière de sécurité transfrontalière**

Depuis quelques décennies, certaines zones transfrontalières entre le Tchad et le Cameroun sont devenues des foyers d'insécurité. L'émergence de ce phénomène de part et d'autre de la frontière commune entre ces deux États se caractérise par le développement du phénomène ultra rapide de la criminalité transfrontalière. Cette insécurité caractérisée par le « banditisme de grand chemin » nourrie par la circulation et le trafic illicite de l'arsenal de guerre (armes légères et petits calibres), des stupéfiants (drogue et cocaïne) et favorisée par la porosité des frontières, a conduit le Tchad et le Cameroun à la mise en place d'une stratégie commune notamment la coopération policière transfrontalière comme une réponse à ce phénomène menaçant la sécurité des peuples de part et d'autre de leur frontière (Saïbou, 2006 :119-145 ; Saïbou, 2004 :82-104).

C'est à partir de la rencontre qui s'est tenue du 15 au 16 juillet 1994 entre le président camerounais, Paul Biya, et son homologue tchadien, Idriss Deby, que commencent les discussions sur l'insécurité transfrontalière et l'idée d'une coopération policière entre ces deux États. Pour mettre en œuvre les instructions issues de la rencontre de ces deux dirigeants, une réunion est organisée du 19 au 24 août à Maroua, capitale de l'Extrême-Nord Cameroun sur la problématique sécuritaire de ces deux États (Bid Zogo, 2006 :20). Les parties présentes de chaque pays à cette rencontre étaient composées d'experts issus de tous les ministères en charge des problèmes sécuritaires de la présidence de chaque République et étaient sous la conduite des responsables des affaires intérieures ( Bid Zogo, 2006 :28-36).

La première rencontre de cette commission mixte ad hoc de sécurité fut suivie par une deuxième qui s'est tenue du 17 au 20 janvier 1999 dans la capitale tchadienne, Ndjamené suite à la demande du président tchadien, Idriss Deby (Opélé, 2009 :36). Au cours de cette deuxième rencontre, les points abordés étaient relatifs à la question de l'évaluation des recommandations de la première réunion de 1994, de la libre circulation des personnes et des biens ainsi qu'à la sécurité transfrontalière. Les discussions ont porté également sur la nécessité de l'amélioration et de la collaboration (Opélé, 2009 :37). Ensuite, une troisième rencontre de la commission mixte ad hoc de sécurité a été organisée du 17 au 2005 à Maroua à l'extrême Nord du Cameroun. Les travaux ont porté sur la mise sur pied de cette commission mixte ad hoc et les activités conjointes qui ont été déployées. Par exemple, les rencontres entre les autorités transfrontalières, l'échange des informations sur les brigands ainsi l'organisation de patrouilles mixtes de part et d'autre et des opérations le long de la frontière de ces deux pays( Bid Zogo, 2006 :23). Bien que la mise en place et les actions de cette commission furent un pas en avance, l'irrégularité des rencontres et le souci d'améliorer les actions face à l'insécurité ont conduit le Tchad et le Cameroun à renforcer leur coopération, passant d'une simple commission ad hoc à une commission permanente dans le seul de combler les insuffisances à travers un cadre de rencontre plus régulière que la précédente.

La commission mixte permanente de sécurité tchado-camerounaise est créée par l'accord signé par les deux parties le 23 octobre 2007 en Ndjamené. Les dispositions de cet accord stipulent que la commission mixte permanente doit être présidée par les deux ministres de l'intérieur du Tchad et Cameroun et recommandent aussi la création des comités restreints et des sous-comités chargés des questions de sécurité. Selon cet accord, la commission doit se réunir deux fois par an et de manière alternative au Tchad et au Cameroun. Par ailleurs, celle-ci peut tenir aussi une session extraordinaire à la demande de l'une des parties composante.

La rencontre de la commission mixte permanente de sécurité tchado-camerounaise a eu lieu du 19 au 20 novembre 2009 à Maroua. L'objectif de cette rencontre était d'évaluer les principes et les actions de la troisième (3e) commission mixte ad hoc de 2005 relative à la création des couloirs de transit, de transhumance pour les bétails, la sécurité des pipelines, la lutte contre le terrorisme et l'insécurité transfrontalière (Opélé, 2009 :40-41).

### **3.3. La commission mixte de sécurité tchado-soudanaise**

Dans la recherche de la stabilité, de sécurité ainsi que la normalisation des relations, le Tchad et le Soudan ont décidé de mettre sur pied en 2010, une force conjointe dénommée la commission mixte de sécurité tchado-soudanais (Mahamat, 2011 :34). La création de cette force conjointe tchado-soudanaise est la résultante d'une série de rencontres entre les autorités de ces deux pays. La première rencontre entre les autorités de ces États eut lieu entre les 4 et 5 février 2010 date à laquelle, une délégation tchadienne conduite Mahamat Béchir Okormi, secrétaire d'État à la défense nationale chargé des anciens combattants et victimes de guerre s'est rendue dans la capitale soudanaise (Khartoum). Cette délégation tchadienne a été par une délégation soudanaise à la tête de laquelle se trouvait le général Mahamat Alta, directeur général de la sécurité et de renseignements et représentant du ministre soudanais de la défense. Mahamat Hissein (Mahamat, 2011 :35).

Les travaux de ces délégations composées des experts militaires et de sécurité tchado-soudanaise ont porté sur la mise en œuvre du protocole d'accord additionnel signé le 15 janvier 2010 à Ndjamen portant sur la sécurisation de la frontière commune (Adoum, 2010 :1 ). Au cours de cette rencontre, un projet de cadre juridique devant régir la force mixte de sécurité de la frontière a élaborée par les experts militaires avec comme chef le général Ibrahim Izzadine à la tête de la délégation tchadienne et a pris acte de cette proposition (Adoum, 2010 :3). En plus de ce point, les deux parties ont choisi non seulement El Géneima (île soudanaise) d'abriter le commandant de la force mixte tchado-soudanaise pour le premier mandat pour une période de six (6) mois. Mais aussi d'attribuer le commandement à un soudanais assisté par un tchadien comme adjoint.

C'est ainsi que le 25 février 2010, une autre délégation tchadienne conduite toujours par le secrétaire d'État à la sécurité nationale, chargé des anciens combattants et des victimes des guerres s'est rendue à El Géneima capitale de la région du Darfour ouest (Soudan) afin d'assister à la mise en place du commandement la force conjointe chargée de la sécurisation de la frontière respective (Nayalta Tissu et Bakoumi,2010 :1). Au cours de cette rencontre à El Geneina, un procès-verbal a été signé et par ce procès, le Soudanais Ahmat Mahamat Awadalkerim, général de brigade, désigné commandant de la force conjointe et le général tchadien Bichara Mahamat Adama Bob choisit comme adjoint de cette force (Nayalta Tissu et Bakoumi,2010 :1 ). Lors de cette rencontre, les deux délégations ont approuvé la disponibilité et le déploiement de cette force.

La force conjointe tchado-soudanaise était composée de trois mille (3000) soldats en raison de la contribution de 1500 hommes par pays. Le contingent déployé par chaque pays était composé de douze compagnies selon les clauses de l'accord (Mahamat, 2011 :235). Cette force a été déployée dans les différents postes de part et d'autre de la frontière qui sépare ces pays voisins. Au côté tchadien, les forces ont été installées à Amdjerema, à Adré à koulbous-Tchad, à Bahaje et Galdam. Tandis que du côté soudanais, les forces ont été établies notamment à Andoukhou, à Habilé, à For Baranga, Koulbous- Soudan et à Amboro (Mahamat, 2011 :235 ). L'enjeu de cette force mixte de sécurité était d'une part de contenir les mouvements armés hostiles aux régimes de ces deux États d'une autre part et de contrôler les outils (armes) de guerres détenues

illégalement par les populations civiles et mettre fin aux actes du grand banditisme transfrontalier d'autre part. C'est ce cadre une importante plusieurs activités ont été déployées par la commission mixte de sécurité.

Des missions de patrouilles sont organisées de part et d'autre, le long de la frontière commune de ces deux pays. En plus des missions, des activités de renseignements sont également menées par les éléments de cette force conjointe en vue de dénicher les réseaux et la présence des groupes armés (Rebelles et bandits de grand chemin,). À cette liste d'activités de cette force conjointe de sécurité mise en place par le Tchad et le Soudan, s'ajoute celles de résolutions des conflits intercommunautaires. Les éléments de cette force ont également jugé important d'orienter une partie de leurs actions vers les communautés afin de restaurer la paix entre certains groupes déchirés par lutte inter ethnique (Mahamat, 2011 :236).

#### **4 Conclusion**

L'analyse de l'architecture de paix et de sécurité du Tchad, à travers ses alliances diplomatiques et sécuritaires avec ses voisins révèle une dynamique régionale complexe, marquée par des avancées significatives mais aussi par des limites structurelles persistantes. Le Tchad s'affirme comme un acteur stratégique dans la stabilisation du sahel, grâce à son engagement militaire, sa diplomatie proactive et sa capacité à nouer des partenariats bilatéraux et multilatéraux. Les coopérations avec la Libye, le Soudan et le Cameroun ont permis de contenir certaines menaces transfrontalières, notamment le terrorisme et les trafics illicites. Toutefois, ces alliances restent fragiles, souvent dépendantes de logiques conjoncturelles, de rapports de force asymétriques et d'un manque de coordination institutionnelle. A la question centrale posée par cette étude, elle répond que ces alliances jouent un rôle essentiel mais insuffisant. Elles permettent une gestion partielle des crises, mais ne constituent pas encore une véritable architecture intégrée de paix. Le déficit de vision commune, l'absence de mécanismes de redevabilité et la faible inclusion des acteurs locaux freinent leur efficacité à long terme. Sur le plan épistémologique, cette réflexion contribue à enrichir les études sur la sécurité régionale en Afrique en articulant les dimensions diplomatiques, policières et communautaires dans une approche intégrée. Elle invite à dépasser les lectures strictement géopolitiques ou militaires pour envisager la paix comme un processus multidimensionnel impliquant des acteurs étatiques, infra-étatiques et transnationaux. Elle ouvre ainsi la voie à une conceptualisation renouvelée des alliances africaines, fondée sur la souveraineté coopérative et la résilience institutionnelle. Cette étude appelle à une réflexion plus large sur la gouvernance régionale de la sécurité en Afrique centrale et sahélienne. Elle soulève des questions cruciales : comment construire des dispositifs pérennes de sécurité collective sans reproduire les logiques de dépendance ? Quel rôle pour les sociétés civiles et les autorités locales dans la co-production de la paix ? Comment articuler les impératifs de souveraineté avec les exigences de solidarité régionale ?

#### **REFERENCES**

- [1] Adoum A, (2010), « Sécurisation de la frontière soudano-tchadienne : une force conjointe en gestation », *Le progrès* n°2833, 8 février, P1.
- [2] Anonyme, (1982) le Tchad-Soudan : « un nouvel élan pour la normalisation des relations », *Agence Tchadienne de Presse* (ATP), n°409, 13 janvier, P.5.
- [3] Anonyme, (2002), « Tchad - Soudan : accord entre le gouvernement et les partis politiques », *Le progrès*, n° 1004, 5 juin, P.4.
- [4] Archives du MAE, (2010), Accord de Ndjamenya sur la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan , Ndjamenya, le 15 janvier, P.1.

- [5] Archives du MAE, (2010), direction de relations du monde arabe, communiqué final conjoint, Ndjamen, le 15 janvier.
- [6] Brichase S, (2008), « Les relations franco-libyennes », Thèse de Doctorat en Sciences politiques, Université d'Auvergne Clermont-Jerron, P.93.
- [7] Bulhase S, (2008), « Les relations franco-libyennes », Thèse de Doctorat en Sciences politiques, Université d'Auvergne Clermont-Jerron, P. 97.
- [8] D'Auzon O, (2024), *La stratégie du Tchad face aux enjeux géopolitiques du Sahel*. Le Diplomate Média, article consultable en ligne <https://lediplomate.media/2024/11/tchad-cherche-diversifier-ses-partenaires-securitaires/olivierdauzon/monde/afrique/>
- [9] Djako Mahamat C, (1997), *Les relations politiques et sociales entre le Tchad et le Soudan (1960-1990)*, Caire, Madbouli, P.276
- [10] Bid Zogo E, (2006), « L'impact de la commission mixte de sécurité Tchad-Cameroun sur la sécurité transfrontalière », Mémoire de Master Professionnel en Sécurité, Stratégie et Défense, Université de Yaoundé II Soa, P.20.
- [11] Gnanguenon A, (2021), *Le Tchad dans son environnement régional: entre jeux d'alliances politiques et coalitions militaires ad hoc*, Dakar, Friedrich-Ebert-Stiftung.
- [12] Institut Géopolitique Horizons (2025), *Note stratégique-Algérie 2025: triple rupture diplomatique et recomposition stratégique régionale*, IGH.
- [13] Lemoine T, (1997), *Tchad 1960-1990 Trente années d'indépendance*, Paris, Editions Lettre du monde, P.53.
- [14] Mahamat I.H, (2010), « L'impact économique et Socio-culturel des relations tchado-soudanaises de 1960 à 2010 », Mémoire de Master en Histoire Université de Ngaoundéré, p. 34.
- [15] Mahamat I.H, (2010), « L'impact économique et Socio-culturel des relations tchado-soudanaises de 1960 à 2010 », Mémoire de Master en Histoire, Université de Ngaoundéré, P.69.
- [16] Mahamat I.H, (2020), « L'évolution des relations tchado-soudanaises de 1960 à 2008 », *Annales de l'Université de Moundou*, volume 7, numéro spécial, janvier, P.227.
- [17] Moussa N'dor Koi R, (1989), « Sommet Tchad-Libye un pas important », *AL Watan*, n° 409, 24 au 30 juillet, P.2.
- [18] Nayalta Tissu A et Bakoumi G, (2010), « Sécurisation des Zones de pénétration au Tchad et au Soudan : La force mixte frontalière s'installe », *Le progrès*, n°2847, lundi 01 Mars 2010 p.1.
- [19] Niang Thierno S, (2023), *Le Sahel, épicentre géopolitique des solutions endogènes face à l'enjeu sécuritaire*, Dakar, L'Harmattan Sénégal.
- [20] Opélé J, (2009), « L'Etat du Cameroun et la protection de ses frontières. Examen critique des résultats des travaux de la première commission mixte permanente de sécurité, stratégie et défense », Mémoire de Master Professionnel en sécurité, stratégie et défense en Université de Yaoundé II Soa, P.36.
- [21] Otayer R, (1986), *La politique africaine de la Libye 1969-1985*, Paris, L'Harmattan, PP.82-83.
- [22] Saïbou I, (2004), « L'embuscade sur les routes des abords du lac Tchad », *politique africaine*, n° 94, février, PP.82-104.
- [23] Saïbou I, (2006), « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de Centrafrique et du Tchad », *Polis*, volume 13, n°1-2, PP.119-145 ;
- [24] Timbuktu Institute (2025), *Sahel-Afrique de l'ouest: les coopérations sécuritaires et de développement à l'épreuve des perceptions locales*, Rapport inédit, disponible sur <https://timbuktu-institute.org/index.php/toutes-l-actualites/item/1088-rapport-inedit-sahel-afrigue-de-l-ouest-les-cooperations-securitaires-et-de-developpement-a-l-epruve-des-perceptions-locales>
- [25] Topana E, (2021), *Essai pour la refondation du Tchad*, Paris, L'Harmattan.
- [26] Touré J, (2024), *Alliance des Etats du Sahel: une nouvelle dynamique de sécurité collective?*, HAL-SHS. Disponible en ligne <https://shs.hal.science/halshs-04536109/document>